



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Kosovo

Question écrite n° 18961

Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation au Kosovo et sur la grande détresse des dizaines de milliers de réfugiés chassés de leur domicile par les combats et les destructions opérées délibérément par les forces serbes. Cette situation va, selon toute probabilité, provoquer un nouveau flux de réfugiés vers les pays d'Europe occidentale et enclencher sur place un engrenage d'affrontements armés durables exacerbant les sentiments nationalistes, créant ainsi un contexte propice au développement de mouvements extrémistes dans une région déjà très éprouvée. Il lui demande, en conséquence, quelles mesures ont été et vont être prises par la France, et notamment ses positions au sein des instances de l'Union européenne, pour venir en aide aux réfugiés et favoriser une solution permettant à la population du Kosovo de choisir librement et démocratiquement son statut et son avenir.

Texte de la réponse

Comme le souligne l'honorable parlementaire, l'évolution de la situation au Kosovo est particulièrement préoccupante. Les violents incidents qui ont marqué la région depuis le 28 février dernier ont déjà fait plus de 1000 victimes, parmi lesquelles on compte de nombreux civils, auxquelles s'ajoutent un nombre important de personnes disparues. En outre, les combats ont conduit 295 000 personnes à quitter leur foyer, pour se déplacer soit à l'intérieur du Kosovo (200 000 personnes déplacées), soit vers les régions et pays voisins (notamment au Monténégro, 42 000 réfugiés, en Albanie 20 000, et en Bosnie-Herzégovine 7000). Depuis sept mois, la France, avec ses partenaires du groupe de contact (Etats-Unis, Royaume-Uni, Allemagne, Italie, Russie) et de l'Union européenne, ont appelé avec insistance les autorités de Belgrade à régler la crise par des moyens politiques, à mettre fin à une situation intolérable aux conséquences humanitaires dramatiques, et à accepter une autonomie substantielle pour le Kosovo. Nous avons condamné avec la plus grande fermeté l'usage excessif de la violence par la police serbe, comme les attentas terroristes organisés par les mouvements paramilitaires kosovars. Des mesures coercitives ont été décidées par le groupe de contact et l'Union européenne, afin de faire pression sur Belgrade : embargo sur les armes et sur les matériels de répression civile, restrictions en matière de visas, gel des crédits à l'exportation, gel des avoirs des gouvernements serbe et yougoslave détenus à l'étranger, interdiction des nouveaux investissements en Serbie, enfin interdiction des vols des compagnies aériennes yougoslaves en provenance et à destination des Etats membres. Vis-à-vis des Albanais, nous avons clairement marqué notre refus de l'indépendance. La situation n'ayant cessé de s'aggraver, le conseil de sécurité, à l'initiative de la France et du Royaume-Uni, a adopté le 24 septembre la résolution 1199, fondée sur le chapitre VII de la charte des Nations unies, qui affirme que la crise au Kosovo constitue une menace pour la paix et la sécurité dans la région. Par cette résolution, le conseil exige qu'il soit mis fin aux hostilités et qu'un dialogue politique soit engagé. Il exige que la République fédérale de Yougoslavie mette fin aux exactions contre la population et retire les unités de sécurité utilisées pour la répression. Nous sommes déterminés à faire respecter intégralement les dispositions de la résolution 1199, y compris par des moyens militaires. Les autorités françaises, après avoir étudié tous les éléments de la situation et consulté leurs alliés et partenaires, ont décidé de donner leur accord à l'adoption des ordres d'activation par le conseil atlantique, le 13 octobre. Le conseil

reste susceptible de prendre de nouvelles décisions si un règlement permettant la mise en oeuvre effective de la résolution 1199 intervient très rapidement. Nous restons préoccupés par la gravité de la situation humanitaire. Le 24 août dernier, les ministres des affaires étrangères français et allemand ont adressé une lettre au président Milosevic, attirant son attention sur les questions d'ordre humanitaire et marquant leur souci d'éviter une catastrophe humanitaire et d'entreprendre des actions communes avec leurs autres partenaires et avec le HCR. Dans son rapport remis au conseil de sécurité le 5 octobre, le secrétaire général des Nations unies a souligné les risques de catastrophe humanitaire. La France a décidé l'octroi d'une aide de 5 MF, qui permettra notamment d'aider le CICR et le HCR dans leurs actions sur le terrain. Elle a été à l'initiative, conjointement avec l'Allemagne, de la création de deux groupes de travail humanitaire, à Belgrade et à Cesnic, composés du groupe de contact ainsi que, notamment, de la présidence de l'OSCE, de la présidence de l'Union européenne, du HCR, du CICR et du PAM, afin de définir une approche globale et concertée dans ce domaine. De son côté, la commission européenne a débloqué une enveloppe de 10 Mécus destinés aux actions humanitaires, également répartis entre le HCR, le CICR et les ONG. Nous restons convaincus que le règlement de la question du Kosovo doit passer par l'engagement d'un véritable dialogue politique entre les parties : celui-ci est indispensable à l'apaisement des tensions, mais doit aussi déboucher sur la définition d'un statut d'autonomie renforcée dans le cadre des frontières internationalement reconnues de la RFY et dans le respect des droits fondamentaux de tous les citoyens du Kosovo.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Brard](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (7^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18961

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 septembre 1998, page 4991

Réponse publiée le : 9 novembre 1998, page 6116